Bulletin d'information

INFO CSF

Volume 11, numéro 1 ♦ Janvier 2007

EN PERSPECTIVE AU CSF, LA QUÊTE VERS L'ÉGALITÉ DE FAIT

DEUX GRANDES PRIMEURS

NOUVELLE PRÉSIDENTE AU CSF

Le 30 novembre dernier, la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, M^me^ Carole Théberge, annonçait la nomination de M^e^ Christiane Pelchat au poste de présidente du Conseil du statut de la femme (CSF). Dans son communiqué, la ministre soulignait la solide expérience de M^e^ Pelchat en promotion du droit de la personne et des droits des femmes, tant au niveau national qu'international. Sa formation en droit et en science politique, son engagement, son dynamisme et sa détermination constituent, à plus d'un titre, des atouts majeurs pour mener à bien la mission du Conseil. Toutes nos félicitations s'adressent à la nouvelle présidente du CSF et nos remerciements vont à M^me^ Hélène Harvey pour avoir assumé l'intérim avec brio lors des huit derniers mois.

POLITIQUE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

C'est avec satisfaction que la nouvelle présidente du Conseil du statut de la femme, M^e^ Christiane Pelchat, accueillait la politique gouvernementale intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* rendue publique par la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, M^me^ Carole Théberge, le dimanche 17 décembre dernier à Montréal.

La présidente du Conseil se réjouit de cette audacieuse politique qui constitue l'aboutissement de la longue réflexion amorcée par le CSF lors de son 30^e^ anniversaire. Cette politique s'appuie d'ailleurs sur les six orientations et une grande partie des recommandations formulées par le Conseil en 2004 dans l'avis intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Le gouvernement fait figure de précurseur en matière d'égalité et se donne des outils novateurs de gouvernance. Pour faire progresser l'égalité dans notre société et pour bien ancrer cet objectif dans l'appareil de l'État, le gouvernement s'appuie sur trois leviers : l'approche spécifique qui permet de cibler des actions destinées aux femmes, l'approche transversale visant à intégrer dans les lois, les politiques ou les services publics les enjeux de l'égalité et, finalement, l'approche sociétale pour mobiliser les diverses composantes de la société.

Par ailleurs, la décision du gouvernement d'utiliser l'analyse différenciée selon les sexes est accueillie favorablement par le Conseil. Ainsi, les ministères et les organismes seront en mesure de prendre des décisions éclairées en vue d'éliminer les effets insoupçonnés et potentiellement porteurs d'inégalités entre les femmes et les hommes. En outre, la mise en place d'un système de reddition de comptes et du suivi de l'évolution de l'égalité permettra de mesurer l'avancement des interventions et de dresser le bilan des résultats obtenus par chacun des ministères et des organismes gouvernementaux.

Conseil du statut de la femme
Québec

Dans la continuité de sa capacité à jouer un rôle de visionnaire sur les enjeux de société, le Conseil apportera sa contribution en réalisant divers avis et recherches portant notamment sur les stéréotypes, le phénomène de la sexualisation de l'espace public et le pluralisme religieux. Il poursuivra également ses activités de sensibilisation et d'éducation à l'endroit des jeunes et produira, entre autres, un répertoire des outils pédagogiques en matière d'égalité des sexes pour soutenir les efforts du personnel enseignant.

Cette politique contribuera à combattre les inégalités persistantes touchant les femmes et à promouvoir des rapports égalitaires entre les femmes et les hommes. « Pour le Conseil, la responsabilité de vivre dans une société égalitaire ne doit et ne peut être que l'apanage des femmes et de l'État. L'engagement des instances locales comme régionales, des entreprises, des hommes, des syndicats et du milieu éducatif, pour ne nommer que ceux-là, aura pour effet d'accélérer le passage de l'égalité de droit à l'égalité de fait », de conclure Me Pelchat.

LES ENGAGEMENTS DU CSF

DIVERSITÉ DE FOI, ÉGALITÉ DE DROITS

Pour faire suite au colloque intitulé *Diversité de foi, Égalité de droits*, organisé par le CSF les 23 et 24 mars dernier, les propos des spécialistes et des personnes participantes recueillis lors des conférences, des tables rondes et des échanges avec l'auditoire sont maintenant publiés intégralement dans les *Actes du colloque*. Par cette publication, le CSF désire assurer une vaste diffusion de l'immense savoir et de la richesse des analyses que les conférencières et les conférenciers ont partagés lors de cet événement. Cette initiative est d'autant plus importante que, depuis cette rencontre, la question des droits des femmes dans un contexte de diversité religieuse n'a pas connu de répit dans l'actualité.

Le CSF s'intéresse depuis de nombreuses années à cette question. En effet, il entreprenait ses premiers travaux lors de la « crise du voile » en 1995 et publiait, en 1997, un avis intitulé *Droits des femmes et diversité*. Devant l'apparente montée de l'affirmation religieuse, notamment au moment du débat sur les tribunaux d'arbitrage religieux en 2004, le CSF poursuivait donc sa réflexion en choisissant d'entendre les divers points de vue au regard du statut et du rôle des femmes, de l'égalité entre les sexes et des accommodements raisonnables notamment. Ainsi, toutes ces étapes amèneront le CSF à rédiger éventuellement un avis sur cette question.

Les *Actes du colloque* peuvent être consultés à l'adresse suivante : http://www.csf.gouv.qc.ca/fr/accueil/

L'ÉCONOMIE SOCIALE

L'économie sociale n'est pas une réalité nouvelle. Déjà, en 1995, le CSF s'intégrait au débat public en organisant un colloque sur les politiques sociales intitulé *Femmes en marche vers l'an 2000 : faire des politiques sociales un tremplin* et en publiant, l'année suivante, une recherche sur les enjeux de l'économie sociale intitulée *L'économie sociale et les femmes : garder l'œil ouvert*. En 2006, le CSF reprend le flambeau en présentant une nouvelle étude sur le travail dans les entreprises de l'économie sociale intitulée *L'économie sociale et sa filière de l'aide domestique : quel avenir pour l'emploi des femmes?*

Cette recherche met en gros plan le secteur de l'aide domestique où l'on retrouve majoritairement des femmes, à la fois comme travailleuses, comme bénévoles et comme utilisatrices des services. Ces travaux ont permis de mesurer l'impact du développement de cette économie en ce qui a trait au nombre d'emplois effectivement créés et maintenus, d'estimer le taux de féminité des entreprises de ce secteur, de décrire les conditions de travail qui y sont offertes et d'apporter un éclairage sur l'avenir de ce secteur d'emploi pour les femmes.

Le CSF voit d'un bon œil que les infrastructures sociales soient soutenues par les fonds publics et il appuie la poursuite des mesures déployées qui permettent, entre autres, la reconnaissance du travail souvent invisible et souvent dévalorisé des femmes. Il déplore cependant les salaires et les conditions de travail modestes des travailleuses de la filière de l'aide domestique et souligne l'importance de s'assurer que les emplois créés et maintenus puissent être exercés dans des conditions qui surpassent le seuil de la pauvreté.

Cette publication peut être consultée à l'adresse suivante : http://www.csf.gouv.qc.ca/fr/accueil/

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES 2007

La Journée internationale des femmes est une occasion privilégiée pour se remémorer le chemin parcouru et pour discuter des moyens de faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre société et dans le monde. Afin d'accompagner de nombreuses personnes et de multiples groupes dans leur réflexion, le CSF propose, cette année encore, un ensemble d'outils de base.

Ainsi, les documents *L'origine véritable du 8 mars* et le *Portrait des Québécoises en 8 temps* seront à nouveau disponibles. Le premier relate les circonstances de la naissance de la Journée internationale des femmes et le deuxième présente les données statistiques les plus récentes concernant divers aspects de la vie des femmes du Québec. Quant à *La constante progression des femmes*, elle sera bonifiée par l'ajout de données sur des pionnières de l'histoire.

L'ensemble de la documentation est présentement disponible dans le site Internet du CSF et les commandes de matériel peuvent être faites par l'intermédiaire des bureaux régionaux.

Les informations pertinentes à ce sujet peuvent être consultées à l'adresse suivante :
http://www.csf.gouv.qc.ca/fr/8mars/?F=8mars2007&rub=1&ma=66

LES COLLABORATIONS DU CSF

ACCOMMODEMENT RAISONNABLE DANS L'ESPACE PUBLIC

En octobre dernier, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) annonçait qu'elle animerait dans les prochains mois une réflexion sur la place de la religion dans l'espace public au Québec. Ce projet de discussion publique permettra de déterminer des voies pour tenter de résoudre et de résorber les tensions sociales suscitées, tout en respectant les valeurs affirmées par la Charte des droits et libertés de la personne. Dans cette perspective, la Commission entend développer deux axes de travail, soit l'enrichissement et le partage des connaissances sur cette question et la participation des milieux concernés à des débats publics. La Commission souhaite que les organismes concernés et interpellés sur ces questions puissent participer à ce projet et aborder les diverses facettes de cette problématique complexe.

Puisque la question de la diversité religieuse est actuellement au centre des préoccupations du CSF et que les travaux ont permis d'effectuer une revue de la littérature et d'assurer une veille stratégique, le CSF a accepté de s'associer à la Commission et à partager son expertise dans ce domaine.

ACCOMMODEMENT RAISONNABLE EN MILIEU SCOLAIRE

Le CSF se réjouit de l'annonce du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui confirmait la création d'un comité consultatif sur l'intégration et l'accommodement raisonnable en milieu scolaire ainsi que la nomination d'une membre du CSF à ce comité, M^me^ R'Kia Laroui. Cette initiative arrive à point nommé puisque le Conseil se penche actuellement sur la question des droits des femmes dans un contexte de pluralisme religieux. Dans les recherches du CSF, il apparaît essentiel que les questions de l'égalité entre les sexes et du respect des droits des femmes soient nommément posées lors de l'examen des accommodements raisonnables dans les institutions publiques et qu'elles soient intégrées aux balises qui seront élaborées à l'intention des établissements d'enseignement. Déjà en 1997, pour donner suite à son avis intitulé *Droits des femmes et diversité*, le CSF adressait au ministère de l'Éducation des recommandations en ce sens dont la pertinence s'est maintenue, voire accrue avec le temps.

C'est dans ce contexte que le CSF soumettait au ministre Jean-Marc Fournier, le 13 octobre dernier, son intérêt à collaborer aux travaux qui seront menés par le comité consultatif et mettait à sa disposition son expertise sur la question.

LES RÉACTIONS DU CSF

REPRÉSENTATION ÉQUITABLE DANS LES INSTANCES PUBLIQUES

Dans le cadre d'une consultation particulière de la Commission des finances publiques, le CSF a été invité à participer et à commenter l'énoncé de politique intitulé *Moderniser la gouvernance des sociétés d'État* déposé par le ministre des Finances du Québec en octobre dernier. Puisque les délais impartis permettaient difficilement la préparation d'un mémoire, le CSF a tenu à formuler des commentaires, notamment à l'égard de l'accès des femmes aux différents lieux de pouvoir.

Le CSF croit que le gouvernement possède, par son pouvoir de nomination, la capacité d'agir efficacement et directement dans la composition des organismes gouvernementaux. Il se réjouit donc de l'établissement de règles pour atteindre en cinq ans une parité de représentation entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des sociétés d'État. Convaincu que les femmes et les hommes doivent contribuer, de façon équilibrée, à faire correspondre nos institutions aux nouvelles réalités du Québec, le CSF approuve sans réserve la mesure qui permettra également de corriger un déséquilibre persistant dans l'occupation des emplois supérieurs et de la gestion.

Dans la perspective d'un réel partage du pouvoir entre les femmes et les hommes et de l'atteinte du résultat recherché, le CSF propose d'établir également des dispositions semblables à l'égard des nominations à la présidence des conseils d'administration et d'inclure de tels amendements dans le texte des lois constitutives des sociétés d'État.

Le CSF est convaincu que ces nouvelles dispositions assureront la progression de la représentation féminine au sein des sociétés d'État qui pourront corriger le tir au besoin, tout en permettant de donner exemple aux entreprises privées et de les encourager à contribuer à une réelle représentation égalitaire entre les femmes et les hommes.

COMPRESSIONS RADICALES À CONDITION FÉMININE CANADA

Dans une lettre ouverte adressée aux médias le 14 décembre dernier, la présidente du CSF, M^e^ Christiane Pelchat, appuyait la dénonciation des groupes de femmes à l'égard d'une réduction de 40 % du budget accordé à Condition féminine Canada et la révision des critères du Programme de promotion de la femme annoncées récemment par le gouvernement fédéral.

Puisque cette dernière mesure a pour effet direct de refuser l'aide financière aux organismes qui revendiquent les droits des femmes, il est clair que des reculs pour les femmes dans leur recherche de l'égalité sont à prévoir en raison de cette décision. Et les hommes en paieront eux aussi le prix si l'on considère les avantages qu'ils ont pu tirer des gains réalisés par les femmes, notamment l'assurance parentale et le congé de paternité.

Le CSF affirme qu'il faut se méfier de l'argument fallacieux selon lequel l'égalité de fait entre les femmes et les hommes est atteinte. Après avoir effectué une recherche poussée sur le sujet et publié un avis sur l'égalité, le Conseil s'explique mal comment il est possible d'ignorer les obstacles à l'égalité qui existent encore.

Dans sa conclusion, la présidente du CSF rappelle que dans toute société démocratique, l'État est le premier responsable de la promotion de l'égalité entre les sexes et souhaite que le gouvernement fédéral reconnaisse les groupes de défense des droits des femmes, qu'il leur donne son appui et l'espace de parole au projet de l'égalité.

DES SERVICES DE GARDE ACCESSIBLES À TOUS

Dans sa chronique parue dans *La Presse* du 25 octobre dernier, M. Alain Dubuc discréditait la politique québécoise des services de garde éducatifs à la petite enfance au nom de la lutte à la pauvreté. Il la taxait de social-démocratie d'opérette, notamment parce qu'elle ne rejoignait pas assez les enfants des milieux défavorisés et venait souvent « en aide à des gens qui n'en ont pas besoin » en raison du tarif uniforme de 7 $. À la suite de cette parution, la présidente par intérim du CSF, M^me^ Hélène Harvey, faisait parvenir une lettre d'opinion à ce même quotidien pour soutenir que M. Dubuc faisait fausse route.

Tout en reconnaissant que des efforts additionnels doivent être consentis pour rejoindre davantage les enfants de milieux défavorisés, le CSF soulevait les mérites d'un réseau universel et rappelait que les services de garde visent d'abord à favoriser la participation des mères à l'emploi et la conciliation travail-famille. Leur premier but n'est pas de lutter contre la pauvreté même s'ils la préviennent dans les faits en permettant aux mères d'assurer leur autonomie financière, de contribuer à la subsistance de leur famille et de se prémunir contre les risques découlant de la séparation, du chômage du conjoint et de la vieillesse. Les services de garde participent, en outre, à l'éveil et à la socialisation des enfants. Les rendre accessibles sur une base universelle, c'est mettre en place les conditions pour offrir des services de qualité à tous les enfants, sans distinction de classe sociale. Le choix d'une tarification uniforme offre d'ailleurs la meilleure garantie contre la dégradation des services.

Le Québec doit relever des défis pour arriver à faire sa place dans un monde de plus en plus concurrentiel, défis d'autant plus grands que l'on anticipe une réduction de la population d'âge actif et une décroissance à plus long terme de la population globale. Or, plusieurs études sur les pays européens qui sont confrontés au même défi démographique montrent que les États qui misent sur l'emploi des femmes et l'établissement de conditions favorables pour les couples en âge de procréer se tirent le mieux d'affaire sur le plan du dynamisme, du taux d'activité et de la natalité.

Par des mesures universelles, le Québec doit permettre aux femmes qui le souhaitent de relever le double défi de l'emploi et de la maternité. C'est la marque d'un État moderne, d'une société inclusive et soucieuse de l'égalité. Voilà la voie à poursuivre!

UNE FONCTION PUBLIQUE PLUS ÉQUITABLE

Dans un communiqué de presse de novembre dernier, le CSF applaudissait la conclusion de l'entente sur l'équité salariale survenue entre le gouvernement du Québec et ses employées et employés.

Par cette prise de position, le gouvernement démontre qu'aujourd'hui, au Québec, le travail d'une femme a autant de valeur que celui d'un homme, et corrige une injustice vieille de plusieurs années. Le CSF se réjouit que le gouvernement montre maintenant l'exemple et qu'il encourage certaines sociétés d'État, de même que plusieurs entreprises privées, à emboîter le pas sans trop tarder.

LOTO-QUÉBEC MISE FORT ET... PERD!

Invitée par le journaliste de Radio-Canada, Bernard Drainville, à commenter une publicité de Loto-Québec visant à attirer la clientèle des Etats-Unis au Casino de Montréal, Hélène Harvey qualifiait cette publicité de sexiste et se questionnait sur la conduite de la société d'État. À la diffusion du reportage au téléjournal de Radio-Canada, cette publicité avait été retirée du site internet de Loto-Québec.

Le CSF espère que cet événement soit un exemple pour sensibiliser la population à refuser et à contester l'utilisation du corps de la femme à toutes les sauces.

LES PUBLICATIONS

Nouvellement éditées

Gazette des femmes, janvier-février 2007, vol. 28, n° 4, 40 p.

Cocktail toxique – Polluants, nettoyants et cosmétiques causent-ils le cancer du sein?

Bien manger, ne pas fumer, faire de l'exercice et n'avoir aucun antécédent familial de cancer du sein ne suffisent pas à nous mettre à l'abri de cette maladie. L'environnement, les cosmétiques et les produits d'entretien ménager s'en mêlent. Discours alarmiste ou réel danger? Devant les questionnements auxquels les études embryonnaires n'apportent aucune réponse

claire, un constat s'impose : il est urgent de placer l'environnement parmi les priorités de recherche de santé. La *Gazette des femmes* fait le tour de cette question trop peu fouillée.

Deux excellents sujets vous sont également présentés dans ce même numéro : des femmes autochtones devenues chef de leur communauté et les politiques de Stephen Harper qui font reculer la cause des femmes.

Les informations additionnelles peuvent être consultées à l'adresse suivante : http://www.gazettedesfemmes.com/accueil/

Gazette des femmes, novembre-décembre 2006, vol. 28, n° 3, 40 p.

Polygamie ici aussi!

Au mépris de la loi canadienne, qui condamne jusqu'à cinq ans de prison quiconque vit en union conjugale avec plus d'une personne, la polygamie serait à la hausse selon un rapport de Condition féminine Canada. Pour protéger les coépouses, victimes de leur statut de hors-la-loi, des féministes proposent de décriminaliser la polygamie alors que d'autres s'y opposent avec vigueur. La journaliste Karina Marceau rend compte de ce débat dans un dossier troublant.

À lire également la belle histoire de la Québécoise Joséphine Marchand-Dandurand qui fonda un magazine pour femmes au 19e siècle et un reportage sur le beurre de karité, un ingrédient cosmétique qui adoucit la vie des femmes au Burkina Faso.

Les informations additionnelles peuvent être consultées à l'adresse suivante : http://www.gazettedesfemmes.com/accueil/

Document d'information - ***Actes du colloque Diversité de foi, Égalité de droits tenu les 23 et 24 mars 2006***, novembre 2006, n° 206-07-I, 212 p. [Fichier PDF]

Recherche – ***L'économie sociale et sa filière de l'aide domestique : quel avenir pour l'emploi des femmes?*** octobre 2006, n° 206-06-R, 84 p. [Fichier PDF]

Affiche – ***Journée internationale des femmes – 8 mars 2007***, janvier 2007, n° 206-12-I.

Document statistique – ***Portrait des Québécoises en 8 temps***, janvier 2007, n° 206-08-I, 4 p.

Document statistique – ***Portrait des régions en 8 temps*** (régions 01 à 17), janvier 2007, n° 206-09-I, 2 p. chacun.

Document d'information – ***La constante progression des femmes***, décembre 2006, n° 206-11-I.

Document d'information – ***L'origine véritable du 8 mars, Journée internationale des femmes***, novembre 1995, n° 196-02-I, 2 p.

Document d'information – ***Document de référence – 8 mars 2007***, 2006, n° 206-13-I, 5 p. Format électronique seulement.

Document d'information – ***The Long March Forward***, décembre 2006, n° 206-11-I, 8 p.

Document d'information – ***The "True" Origins of March 8, International Women's Day***, novembre 1995, n° 198-12-I, 2 p.

Où se procurer les publications?

À moins d'indication contraire, on peut se procurer gratuitement les publications du Conseil mentionnées dans ce bulletin. Il suffit de s'adresser au :

Service des communications du Conseil du statut de la femme
Téléphone : (418) 643-4326, poste 239 ou 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : http://www.csf.gouv.qc.ca
Courriel : publication@csf.gouv.qc.ca

Les publications sont également disponibles en fichier PDF sur le site Internet du CSF, dans la section *Publications* :
http://www.csf.gouv.qc.ca/fr/publications/?ma=20

La ***Gazette des femmes*** est vendue en kiosque au prix de 3,50 $ le numéro et, par abonnement, au coût de 24 $ pour 15 numéros ou de 10 $ pour 5 numéros (taxes incluses). S'adresser à :
Gazette des femmes
Service aux abonnements
4380, rue Garand
Ville Saint-Laurent (Québec) H4R 2A3
Téléphone : 1 800 665-5372
Internet : http://www.gazettedesfemmes.com/
Courriel : gazettefemmes@postexperts.com

Des petits pas pour les femmes… Une grande victoire pour la collectivité!

Équité salariale un jour, pour toujours l'équité salariale!

Théoriquement, tout le monde souhaite supprimer les discriminations salariales existantes. Dans les faits, les femmes gagnent toujours moins que les hommes. Il suffit de regarder au-delà des manchettes pour constater que l'atteinte et le maintien de l'équité salariale appellent encore la poursuite de gestes concrets. Tour d'horizon sur l'évolution salariale au féminin.

1967 – La commission Bird du Canada sonne l'alarme en révélant des données inquiétantes sur la discrimination subie par les femmes et sur leur pauvreté. Par exemple, le revenu moyen des hommes de plus de 65 ans est alors de 3 044 $; celui des femmes âgées est de 1 596 $. En 1970, la commission Bird remet son rapport réclamant l'égalité dans les institutions et dans les faits.

1975 – L'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne interdit officiellement, pour la première fois, toute discrimination fondée sur le sexe, notamment dans l'emploi, et affirme le principe du « salaire égal, travail équivalent ».

1989 – Les négociations du secteur public sont marquées par des pas importants en matière d'équité salariale. Environ 19 000 fonctionnaires, en majorité des femmes, voient ainsi leur salaire ajusté en fonction du principe « à travail équivalent, salaire égal ». Mais pour beaucoup de travailleuses, l'équité salariale est loin d'être un principe acquis.

1993 – Le gouvernement adopte sa nouvelle politique en matière de condition féminine. Il y propose une loi sur l'équité en emploi qui intègre deux volets : l'accès à l'égalité et l'équité salariale.

1997 – Date d'entrée en vigueur de la Loi sur l'équité salariale qui oblige les entreprises de dix employés et plus à corriger les écarts salariaux que subissent les femmes sur le marché du travail en raison de leur sexe. Les employeurs auront l'obligation de commencer à verser les ajustements salariaux dès le 21 novembre 2001 ou pourront choisir de les étaler jusqu'au 21 novembre 2005 au plus tard.

Juin 2006 – L'interminable dossier de l'équité salariale dans la fonction publique arrive enfin à son terme. Le gouvernement du Québec signe une entente historique et reconnaît à sa pleine valeur le travail effectué par les femmes.

Novembre 2006 – La Commission de l'équité salariale rend public son rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale. Dix ans après son application, une entreprise sur deux au Québec, soit 23 000 entreprises, n'a toujours pas terminé son exercice d'équité salariale. Elle a tout de même permis que le salaire de 500 000 femmes des secteurs public et privé soit revu à la hausse.

2007 – Une consultation en commission parlementaire se tiendra au printemps 2007 afin d'examiner des pistes de réflexion pour faciliter l'application de la Loi sur l'équité salariale et pour réaliser et maintenir l'équité salariale dans les entreprises québécoises.

Sources :

- ***L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles***, Collectif Clio, Édition Le Jour, Québec, 1992, 646 p.
- ***L'équité en emploi pour les femmes***, recherche, Conseil du statut de la femme, mai 1993.
- ***La Loi sur l'équité salariale, un acquis à maintenir – Rapport du ministre du Travail sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale***. Commission de l'équité salariale, novembre 2006.

Le prochain *Info-CSF*

Veuillez prendre note que le prochain numéro de l'*Info-CSF* paraîtra en mars 2007. Il fera la rétrospective des activités du Conseil pour les mois de janvier et de février 2007.

L'*Info-CSF* en fichier PDF

L'*Info-CSF* est maintenant intégré sous forme de fichier PDF au site Internet du Conseil, dans la section
Publications : *Par catégories – Info* ou
Par sujets – Information générale

Sauf exception, ce bulletin d'information est dorénavant expédié par courrier électronique.

L'*Info-CSF* est publié par la Direction des communications du Conseil du statut de la femme, 800, place D'Youville, 3e étage, bureau 300, Québec (Québec) G1R 6E2• Téléphone : (418) 643-4326 • Dépôt légal – 2006, Bibliothèque nationale du Québec • ISSN : 1492-1316 • Rédaction : Gaétane Laferrière •

© Gouvernement du Québec